

**Emmanuel Kam Yogo**

**Le Processus  
d'Intégration Régionale en  
Afrique Centrale : État des  
Lieux et Défis**

**WAI-ZEI PAPER**

SPONSORED BY THE



Federal Ministry  
of Education  
and Research

**No. 27  
2016**

Prof. Dr. Emmanuel D. Kam Yogo est Maître de Conférences à la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala et professeur associé à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature du Cameroun (ENAM) et à la Faculté de droit de l'Université Laval (Canada). Il est fondateur et coordonnateur scientifique du Groupe de Recherche sur l'Intégration Régionale en Afrique (GRIRA) de l'Université de Douala. Il est l'auteur de nombreuses publications portant, entre autres, sur les droits de l'Homme, le droit de l'environnement, le droit constitutionnel, le droit économique et l'intégration régionale. Par ailleurs, le professeur Kam Yogo est très souvent sollicité comme consultant indépendant dans ses domaines de compétence par des organisations internationales basées ou représentées en Afrique centrale.

*Emmanuel Kam Yogo*

## ***Le Processus d'Intégration Régionale en Afrique Centrale : État des Lieux et Défis***

### *Introduction*

Le régionalisme en Afrique a connu diverses évolutions. D'abord, il a été marqué par la ferveur de la période des indépendances accompagnée d'un discours panafricaniste avec la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Ensuite, il a traversé une période de ralentissement dans les années 1970 à cause des crises multiples et des divergences d'approches entre les leaders africains sur les objectifs à poursuivre. Enfin, au début des années 1990, la conclusion du Cycle de l'Uruguay et la création de l'OMC ont provoqué à nouveau des élans de régionalistes dans le monde (Crawford, Fiorentino et Toqueboeuf, 2009, p.29) et l'Afrique n'est pas restée indifférente à cette nouvelle donne.

Avec le succès de l'intégration régionale en Europe, suivi de l'engagement des principaux acteurs de l'économie mondiale dans des projets de zones de libre-échange et du besoin exprimé par les Etats de construire des passerelles intermédiaires pour une meilleure insertion dans le processus de la mondialisation, l'adhésion à des Communautés d'intégration économiques était devenue une nécessité (Mashayekhi et Ito, n.d., pp.1-10). Ainsi, l'intégration régionale a progressivement retrouvé une place stratégique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement de chaque Etat.

La résurgence du régionalisme en Afrique en général, et en Afrique centrale plus particulièrement, est intervenue dans un double contexte. Pour commencer, un contexte de crise économique profonde qui a affecté durablement les différentes économies sous régionales. Cette crise est assortie de troubles politiques majeurs pour certains Etats. A cela s'ajoute un contexte d'accélération

du processus de mondialisation. Pour ces raisons, l'Acte constitutif de l'Union Africaine, tant dans son préambule que dans son dispositif (OUA, 2000, Article 3 (c) et (i)) , a confirmé les objectifs d'intégration économique du continent, tels que définis par le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine, et a souligné la nécessité d'accélérer le processus engagé, à la fois pour « *promouvoir le développement durable aux plans économique, social et culturel, ainsi que l'intégration des économies africaines* » (Organisation de l'Unité Africaine, 2000, Article 3 (j)) et de faire face de manière plus efficace aux défis de la mondialisation. Une stratégie de mise en œuvre de ces objectifs a été définie et axée essentiellement sur une dynamique de coordination, d'harmonisation et de convergence des espaces et schémas régionaux d'intégration.

L'Afrique centrale est une région charnière et occupe une position stratégique. Elle est la seule à être limitrophe de toutes les régions du continent : Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Afrique du Nord (UMA), l'Afrique orientale (EAC, COMESA, IGAD), l'Afrique centrale (CEMAC, CEEAC) et l'Afrique australe (SADC et COMESA). L'Afrique centrale assure ainsi le lien physique entre les espaces africains d'intégration.

L'Afrique centrale recèle un potentiel de développement économique élevé. On peut retenir le pétrole du Golfe de Guinée, d'importants gisements de ressources du sous-sol, de gigantesques ressources en eau du Bassin du Congo-Oubangui-Sanga et des grands lacs, ainsi que le second massif forestier considéré comme le deuxième poumon de la planète. En outre, la dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale est caractérisée par une définition encore floue de la configuration de la région, ce qui constitue un obstacle à l'institutionnalisation de ce cadre régional. Deux Communautés coexistent dans cette partie du continent, il s'agit de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) dont sera opportun de présenter, puis de rappeler les défis à relever pour approfondir le processus d'intégration et assurer le succès de la région, dans ses efforts de développement.

## *La cohabitation de deux institutions d'intégration économique en Afrique centrale : la CEEAC et la CEMAC*

### **La CEEAC**

La CEEAC a été créée le 18 septembre 1983 à Libreville et son secrétariat a été mis en place en janvier 1985. Elle compte actuellement 10 Etats membres à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la RD Congo, Sao Tome et Principe et le Tchad.

*Le but de la CEEAC «... est de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans les domaines de l'industrie, des transports et communication, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des douanes, des questions monétaires et financières, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement, du perfectionnement de la culture, de la science et de la technologie et du mouvement des personnes en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre les Etats membres, et de contribuer au progrès et au développement du continent africain » (CEEAC, 1983, Article 4 ).*

### *L'évolution économique de la CEEAC*

Pour ce qui est de la croissance économique, les pays de la CEEAC ont enregistré en 2006 un taux positif de l'ordre de 7,3% (CEEAC, 2007, p.14), ce qui est supérieur à la moyenne africaine, et plutôt proche du niveau des pays d'Asie. Cette croissance a été fortement tirée par l'économie angolaise qui a le plus bénéficié de la hausse de la production et du prix du baril de pétrole. Selon les prévisions du FMI, le taux de croissance de l'économie devrait se situer, pour l'ensemble régional, et de toutes choses égales autour de 10% en fin 2007. Cette performance globale de l'espace CEEAC cache cependant des évolutions différenciées entre les pays. Alors que l'on constatait en Angola la croissance la plus forte, la RCA et le Rwanda enregistreraient chacun une croissance faible.

En ce qui concerne le niveau général des prix, le processus de désinflation a été extrêmement rapide au cours des dernières années dans la CEEAC. La moyenne sous-régionale des taux d'inflation nationaux s'est réduite entre 1998 et 2005 de près de 10 points, passant de 19,3% à 9,1% (CEEAC, 2007). Cette tendance à la baisse s'est maintenue en 2006, où l'inflation s'est stabilisée autour de 6,1% (CEEAC, 2007). En considérant la moyenne pondérée qui intègre la dimension économique relative des pays, la baisse est encore plus évidente, puisqu'elle passe de 31,7% en 2002 à 5,9% (CEEAC, 2007) en 2006. Cette stabilisation s'accompagne d'une convergence progressive des niveaux d'inflation entre les pays. Ce résultat découle particulièrement des efforts de stabilisation engagés par les pays de la CEMAC en application du mécanisme de surveillance multilatérale de leurs politiques budgétaires, et de ceux des pays hors CEMAC dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. L'indice de dispersion mesuré par l'écart-type montre que les taux d'inflation nationaux sont, en 2006, 6 fois plus bas qu'en 2002.

Pour ce qui est des finances publiques des pays de la CEEAC, elles présentent des trajectoires différentes selon que le pays est producteur ou non de pétrole, soumis à un plan d'ajustement structurel avec les institutions internationales (FMI et Banque mondiale), ou enfin que le pays connaît des problèmes sociaux ou non. Au-delà de ces trajectoires diverses, il existe une volonté réelle d'assainissement du cadre macroéconomique dans la majorité de ces pays pour des raisons de crédibilité. En prenant pour référence le solde budgétaire base engagements (hors dons), il est facile de constater une amélioration de la moyenne sous-régionale qui est passée de -7,3% du PIB en 2002 à -3,3% du PIB en 2006 (CEEAC, 2007). En général, l'amélioration des soldes budgétaires hors dons traduit le résultat de la réduction des dépenses courantes, qui sont passées de 22,4% du PIB en 2002 à 16,1% en 2006 (CEEAC, 2007), alors que les recettes totales affichent une tendance à la hausse entre 2004 et 2010.

A l'instar de la croissance économique et l'inflation, les finances publiques montrent que les différences entre les pays restent significatives, particulièrement parmi les pays hors CEMAC, qui ne sont pas encore engagés dans un processus de convergence macroéconomique et de surveillance multilatérale. Ces différences sont également marquées entre les producteurs de pétroles qui enregistrent une croissance en moyenne plus rapide des recettes, et les autres pays. L'écart-type calculé pour toutes les variables budgétaires (recettes, dons, dépenses totales, dépenses courantes, soldes) est resté en légère augmentation, à l'exception des dépenses en capital.

Le commerce extérieur des pays de la CEEAC est dominé par l'exploitation et l'exportation des produits de base, miniers et agricoles. Cette structure des exportations a deux implications. Premièrement, les pays de la région restent assez vulnérables aux chocs des termes de l'échange, aux variations des cours et à la demande mondiale influençant l'évolution de la balance des paiements et du cycle économique global. Deuxièmement, la commercialisation à l'état brut des matières premières implique que les producteurs locaux, et par conséquent les économies locales dans leur ensemble, bénéficient d'une faible part de la valeur ajoutée finale des biens.

La contribution sectorielle au PIB en zone CEEAC (Banque Mondiale, 2006) montre globalement une relative diversification de la production de la structure au niveau communautaire qui se traduit par une contribution sectorielle du PIB assez équilibrée entre l'industrie et les services. Il convient toutefois de relever que deux groupes de pays peuvent être distingués. Les pays producteurs de pétrole et de minerais qui sont marqués par une prédominance de l'industrie extractive avec une faible contribution de l'agriculture. Les pays non pétroliers ont une contribution de l'agriculture importante par rapport aux autres secteurs. Le cas de Sao Tome mérite d'être relevé. Ce pays dépend au cours de ces dernières années, en moyenne, à 60% des services (CEMAC, 2009 p.15). Cette tendance va changer avec l'exploitation prochaine du pétrole.

Cette faible diversification qui résulte d'une similitude des structures productives explique en partie le faible niveau de commerce communautaire. Les coûts élevés de transport dans la sous-région et la difficulté à mettre en place des mesures de libéralisation commerciale constituent également d'autres facteurs explicatifs.

La problématique du développement en Afrique centrale se présente dans un contexte de troubles sociopolitiques dans quelques Etats de la région et de paradoxes économiques, intimement liés et qui s'alimentent mutuellement. Alors que le potentiel de développement est manifestement énorme, l'insuffisance et même parfois l'absence totale de réponses appropriées aux besoins primaires des populations s'est traduite par une forte dégradation des conditions de vie des populations et une situation de pauvreté qui s'est accentuée au cours de ces deux dernières décennies de crise. La pression démographique dans la sous-région est demeurée relativement faible, et parfois avec une tendance au déclin dans certains pays. Avec une population estimée à environ 145

## Le Processus d'Intégration Régionale en Afrique Centrale: État des Lieux et Défis

millions d'habitants<sup>1</sup>, la sous-région enregistre l'un des revenus moyens par habitant les plus bas du monde, et en déclin entre 1994 et 2000. De plus, les critères d'appréciation du niveau de pauvreté sont des plus alarmants. Plus de 50% de la population communautaire vit avec moins d'un dollar US par jour (BAD et PNUD, 2014, p.109), chiffre qui représente au niveau international le seuil d'extrême pauvreté. L'espérance de vie s'est inscrite en baisse dans presque tous les pays de la sous-région sauf, à Sao Tomé et Príncipe (Banque Mondiale, 2006).

Les équipements de communautarisation sont ceux qui permettent de voir et prendre conscience matériellement de son appartenance à une communauté. Il s'agit surtout des infrastructures.

Malgré les efforts réalisés dans le cadre des politiques nationales dans la sous-région et l'avènement du NEPAD, pour améliorer les infrastructures, l'Afrique centrale est caractérisée par une faiblesse des infrastructures de base et des services.

La plupart des infrastructures de transport qui existent actuellement sont physiquement dans un état de vétusté avancée et la construction de certaines d'entre elles remontent à la période coloniale.

La route est de loin le mode de transport le plus ancien et le plus utilisé en Afrique centrale. Selon certaines indications, la grande partie des marchandises intra-communautaires est transporté par voie routière. Elle est l'élément fondateur sur lequel repose le fonctionnement de l'économie. C'est un facteur essentiel de l'intégration physique et de l'aménagement du territoire national et communautaire. En Afrique centrale, 15% seulement des 147314 km de réseau routier sont bitumés (CEMAC, 2009, p.18). La densité routière est parmi les plus faibles en Afrique au sud du Sahara : 2,2 km/100km<sup>2</sup> pour l'ensemble du réseau principal et 0,3km/100km<sup>2</sup> pour les routes bitumées (CEMAC, 2009, p.18). Seuls deux couples de capitales sont reliés par une route entièrement bitumées. Des efforts sont en cours surtout avec l'appui de l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), et la Banque Islamique de Développement (BID) pour une amélioration du réseau routier régional.

1 Cette estimation date de 2013 (Disponible en ligne: [www.ceeac-eccas.org](http://www.ceeac-eccas.org)).



Le chemin de fer concerne présentement cinq pays : l'Angola, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la RDC, avec un total de 5138 km de rails. Toutes ces lignes, comme dans la majorité des cas en Afrique, partent d'un port, point d'appui, pour se diriger vers l'intérieur pour l'exploitation d'un gisement minier ou d'une activité agricole importante. Ces différents réseaux conservent pour l'instant un caractère strictement national, et sont spécialisés dans le transport des marchandises, reléguant le transport de passagers au second plan. Ils ne sont pas connectés entre eux, les caractéristiques techniques de chaque réseau diffèrent d'un pays à un autre, en particulier l'écartement des rails. Le Cameroun et le Tchad ont entrepris, dans le cadre de leurs relations bilatérales, d'étendre le réseau ferroviaire camerounais sur le territoire tchadien.

Le transport aérien participe au renforcement des liens entre les peuples et au développement socio-économiques de la sous-région. C'est un mode de transport spécifique qui est règlementé par des normes internationales (Organisation de l'aviation civile internationale - OACI notamment). Certains pays de la sous-région sont membres de l'ASECNA (Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar). La sous-région compte quelques aéroports de classe internationale dont les infrastructures sont en mesure de recevoir des avions gros porteurs. Toutefois, la plupart de ces infrastructures sont dépassées et nécessitent un renouvellement. Les liaisons aériennes sous-régionales sont plus que jamais difficiles, en raison de la faillite au cours des deux dernières décennies de la plupart des principales compagnies nationales. Quelques-unes subsistent dans certains Etats, mais la qualité, la fiabilité et les normes optimales de sécurité ne sont pas toujours assurées. Il convient néanmoins de noter qu'une politique de libéralisation de l'accès aux marchés assortie de programmes de privatisations se mette progressivement en place et ouvre la voie à une amélioration du secteur à moyen terme. De même, l'ASECNA a lancé un programme ambitieux de modernisation des infrastructures dont le financement est assuré par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC). Les Etats de la CEMAC avait initié un projet de création d'une compagnie aérienne baptisée « Air CEMAC ». Toutefois, curieusement, chaque Etat menait en même temps des efforts pour avoir à tout prix sa propre compagnie nationale. Cet attachement de chaque Etat à la possession d'une compagnie nationale n'a pas même permis le projet de « Air CEMAC » d'évoluer dans sa conception. Finalement, les Etats décideront en 2015 de l'abandonner

officiellement et de se contenter des compagnies nationales et étrangères qui opèrent dans le ciel de la sous-région.<sup>2</sup>

L'Afrique centrale est active dans le transport maritime à travers les services de cabotage. Cependant, ce mode de transport n'est pas assez développé dans la sous-région, malgré le fait que pratiquement tous les pays de la sous-région ont soit une façade sur la mer soit sont traversés par des voies d'eau intérieures navigables. Il existe pourtant un nombre important de ports dont celui de Douala, qui draine jusque-là une bonne partie du trafic de marchandises de la zone CEMAC en attendant l'entrée en service du port de Kribi. L'Angola dispose également de cinq ports commerciaux dont trois sont desservis par les lignes de chemin de fer du réseau national. Comme les autres modes de transport, les ports de l'Afrique centrale sont marqués par une dégradation des infrastructures et des équipements qui nécessitent d'importants travaux de rénovation et de modernisation.

Afin de renforcer l'intégration régionale dans le bassin du Congo et de promouvoir une coopération solide entre les États en matière de navigation fluviale, les experts de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et ceux de la République Démocratique du Congo, avec l'appui technique et financier de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), ont élaboré et fait adopter en 1999, par l'ensemble des États concernés, le « Code de Navigation Intérieure CEMAC/RDC ».

Par la suite, ils ont approuvé la proposition de la CEA de mettre en place un organisme de gestion de bassin, chargé de la mise en application dudit code, à l'instar des autres organismes de gestion de bassins tels que le Rhin, le Niger ou le Sénégal.

Pour concrétiser ce projet, les Chefs d'États des quatre pays riverains (République du Cameroun, République du Congo, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo) ont signé le 6 Novembre 1999 l'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).

2 Voir le Communiqué final de la 12ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC tenue le 6 mai 2015 à Libreville.

L'avènement de la CICOS comme organe intergouvernemental apporte ainsi une solution durable à la coopération sous régionale concernant le fleuve Congo.

L'Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS et son Additif, signés respectivement le 21 novembre 1999 et le 22 février 2007, confie à la CICOS deux missions principales : la promotion de la navigation intérieure et la gestion intégrée des ressources en eau.

Le territoire de compétence de la CICOS est l'ensemble du bassin versant du fleuve Congo situé sur les territoires des États membres.

Afin de réaliser ces missions, la CICOS (n.d.) s'est donné comme objectifs de:

- garantir la gestion durable des voies navigables;
- harmoniser la réglementation en matière de transport fluvial pour la sécurité de la navigation et la promotion de l'environnement;
- intégrer tous les usages des ressources en eau dans la planification régionale;
- optimiser les allocations d'eau par usage;
- partager entre les États les bénéfices générés par les usages de l'eau;
- soutenir le développement et lutter contre la pauvreté dans la sous-région;
- promouvoir la sécurité alimentaire.

Concernant les télécommunications, l'Afrique centrale enregistre actuellement un exode des compétences et, par ailleurs, des risques d'aggravation de la fracture numérique et scientifique sont énormes. Plus de 90% des internautes africains sont concentrés en Afrique du sud. L'impact des révolutions technologiques sur l'Afrique reste encore marginal. L'expérience montre que les sauts technologiques sont difficiles, et que l'efficacité des nouvelles technologies dépend de la capacité du tissu social et économique à se les approprier. Malgré ce constat général peu reluisant, il convient de noter que l'Afrique centrale connaît, depuis les années 2000, un dynamisme dans le secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication (TIC) en particulier, avec l'apparition de la téléphonie mobile et le développement d'internet. Les tarifs des prestations restent toutefois élevés, et l'interconnexion des réseaux nationaux fait encore défaut.

Par rapport aux autres CER, l'espace CEEAC accuse un retard dans l'approche régionale de développement intégré des TIC. De plus, pour les autres secteurs de l'économie, la région enregistre également de grandes disparités dans le secteur des TIC. Celles-ci sont observables au niveau des infrastructures et des réseaux, de la pénétration et de l'adoption des évolutions technologiques, de la disponibilité des ressources humaines et même, dans une certaine mesure, au niveau législatif et réglementaire.

La situation énergétique des pays de l'espace CEEAC est loin d'être satisfaisante, et constitue un obstacle à la mise en place d'une structure industrielle performante, malgré un potentiel hydro-électrique immense. La consommation des ménages est dominée par la biomasse (bois de feu, charbon de bois, etc.), et l'électrification reste encore limitée aux grands centres urbains, alors qu'une grande partie de la population vit dans les zones rurales et périurbaines. Le recours aux énergies renouvelables demeure encore faible, comme dans la plupart des pays en développement.

Les services financiers sont faiblement développés dans l'espace CEEAC, même s'il convient de distinguer la situation dans les pays de la CEMAC de celles des autres pays (CEEAC, n.d.). Les pays de la CEMAC ont connu, à partir du début des années 1980, une grave crise économique et financière dont les conséquences se sont traduites par une dégradation rapide et brutale du portefeuille des banques. En réponse à cette crise, les autorités monétaires, avec l'appui de la Communauté financière internationale, ont engagé une politique de restructuration du secteur, avec pour objectif d'assurer un retour à la stabilité bancaire en améliorant les circuits de financement. Cette restructuration s'est toutefois accompagnée de trois paradoxes majeurs : une situation de surliquidité des banques, en même temps qu'une limitation de l'accès des agents économiques au financement bancaire ; une forte concentration (géographique en termes de dépôts) du système bancaire traditionnel et la multiplication parallèle des institutions de microfinance ; une internalisation bancaire, sans un développement conséquent de nouveaux instruments et services financiers de mobilisation de l'épargne et de financement des Pays pauvres très endettés (PPTE), les marchés financiers étant encore à l'état embryonnaire.

Dans les pays hors CEMAC, les systèmes bancaires sont également en pleine restructuration, notamment en RDC. Les réformes monétaires et financières qui y sont engagées ont consisté, pour l'essentiel, en un toilettage des textes réglementaires en vigueur depuis l'indépendance. Ainsi, les nouveaux statuts

de la Banque Centrale du Congo (RDC) lui accordent l'indépendance dans la définition de la mise en œuvre de la politique monétaire. En outre, un nouveau cadre prudentiel en matière bancaire a été défini. Toutes les mesures concourent à la stabilité du système financier et à la crédibilité de la politique monétaire. En général, les pays de la sous-région sont engagés dans des réformes institutionnelles pour améliorer systématiquement le climat des affaires. Cette nécessité d'amélioration est en effet devenue une condition imposée par les institutions internationales dans le cadre des programmes économiques.

Au cours de ces dernières années, l'Afrique centrale a connu, une instabilité politique à grande échelle. A l'exception de Sao Tomé et Príncipe, du Gabon et du Cameroun qui jouissent d'une certaine stabilité sociopolitique, les autres pays ont tous été secoués à des degrés différents par des troubles internes qui se sont traduits par des rébellions, des guerres civiles et des conflits interétatiques, souvent attisés par l'exploitation des richesses du sol et du sous-sol de la région. L'Afrique centrale de l'après-guerre froide a été marquée par l'enchevêtrement des conflits anciens (Angola, RDC, Tchad Rwanda, Burundi) et des nouvelles crises (Centrafricaine), et par la mutation identitaire de certains conflits, dont les conséquences humaines, économiques et sociales ont été catastrophiques pour les populations, notamment les femmes et les enfants. Le spectre de la guerre civile continue de planer, à différents degrés, sur certains pays de la région, en dépit des progrès majeurs intervenus au Congo, en Angola ou encore en RDC. Les conséquences de cette situation continuent de peser lourdement sur l'efficacité des politiques nationales de développement et sur le processus d'intégration régionale, la stabilisation de l'espace régional restant un défi majeur, pour les Etats, ainsi que pour les institutions de coopération.

En ce qui concerne l'environnement, la CEEAC peut s'enorgueillir d'abriter une partie de la deuxième plus grande forêt du globe qui joue un rôle primordial dans l'absorption des émissions de CO<sub>2</sub>. La forêt du Bassin du Congo est la mieux préservée des grandes forêts tropicales du monde, qui ont connu des phénomènes lourds de déforestation au profit de grandes plantations agro-industrielles. Face à l'impact du changement climatique et à l'importance des négociations à venir sur le climat et la nécessité de réduire les gaz à effet de serre, l'ambition est de tirer une juste rémunération du double rôle de puits de carbone et de sanctuaire mondial de biodiversité de la forêt du Bassin du Congo.

Malgré son caractère globalement préservé, la forêt connaît des phénomènes inquiétants de dégradation avec le développement des filières clandestines d'exploitation du bois et des ressources animales, faisant peser de graves risques de détérioration et de rupture irréversible des équilibres à terme. La situation est cependant variable selon les pays. Certains apparaissent mieux armés au niveau de la volonté politique, de l'organisation institutionnelle de leur gestion forestière, alors que d'autres n'en ont aucune maîtrise et connaissent des niveaux de dégradation devenus quasi-endémiques. La mise en œuvre de stratégies de lutte intégrée apparaît comme la seule à disposer d'un poids suffisant pour peser positivement sur l'évolution de l'ensemble de la forêt du Bassin du Congo. L'approche régionale est également indispensable afin d'avoir un certain poids dans les négociations internationales sur le climat, telle que la conférence de Paris en 2015 (COP21).

Conscients des enjeux liés aux forêts d'Afrique centrale, les Etats de cette sous-région ont créé la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) à travers un traité<sup>3</sup> signé en 2005 à Brazzaville au Congo. La COMIFAC a été reconnue comme une institution spécialisée de la CEEAC. Le traité de la COMIFAC a pour but de parvenir à une conservation et à une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale grâce à une coopération sous régionale en la matière. La volonté des dix Etats signataires de ce traité est de faire émerger une vision commune et d'œuvrer ensemble pour la préservation de leurs forêts (Kam Yogo, 2011, p.9).

### *Perspectives d'avenir*

Les activités de la CEEAC s'articulent autour d'un Programme économique général (PER) qui vise à faire de cette région un espace de paix, de postérité, de solidarité ; un espace économique et politique unifié pour un développement équilibré et auto-entretenu et où chaque citoyen circule librement, d'ici 2025. La mise en œuvre de cette vision a nécessité la définition des axes prioritaires et stratégiques à court, moyen et long termes selon l'urgence. Ainsi, lors de la 13<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC tenue à Brazzaville en octobre 2007, le Document de vision de stratégie de la CEEAC à l'horizon 2025 a été adopté.

3 Il s'agit du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

A court terme, les axes prioritaires et stratégiques portent sur le renforcement et l'opérationnalisation des instruments de financement de la Communauté, l'opérationnalisation des instruments du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), l'accélération de la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique centrale (PDCT-AC), le renforcement des capacités et de la visibilité de la CEEAC.

A moyen terme, les axes prioritaires et stratégiques s'articulent autour de la mise en place d'un marché commun intégré et performant, la mise en œuvre d'une politique régionale d'investissements, la rationalisation des CER dans l'espace CEEAC, la transformation du Secrétariat général de la CEEAC en Commission, la création des pôles de développement transfrontaliers, le développement des Ressources Humaines, la diversification de l'économie, la consolidation de la gouvernance économique et politique, ainsi que la mise en œuvre d'un programme post-conflit.

A long terme, les axes prioritaires et stratégiques sont la définition et la mise en œuvre d'une politique d'intégration monétaire ; le renforcement des capacités de production et l'interconnexion des réseaux électriques.

## ***La CEMAC***

La CEMAC a été créée le 16 mars 1994 à Ndjamena et regroupe six pays : le Cameroun, le Congo, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, le Tchad. Elle a pour principale mission de réaliser l'intégration de ses membres en s'appuyant sur les acquis de la longue histoire de coopération monétaire. Sa population est estimée à environ 44,1 millions d'habitants qui est inégalement répartie sur une superficie de près de 3 millions de km<sup>2</sup> (CEMAC, n.d.). Il s'agit de la plus petite des Communautés existant actuellement en Afrique. Son taux de croissance est de 4,6% (CEMAC, n.d.).

## ***L'évolution de la CEMAC***

L'évolution du PIB réel de la CEMAC depuis 1960 montre trois grandes phases : une phase de progression linéaire entre 1960 et 1983, une phase de stagnation entre 1984 et 1995, et une phase de forte progression depuis 1995 (CEMAC, 2009, p.5). La comparaison de la croissance économique de la CEMAC à

d'autres régions du monde confirme cette dynamique à partir du milieu des années 1990. Cette récente dynamique de croissance s'est accompagnée par un assainissement des finances publiques grâce à la surveillance multilatérale, des progrès notables en matière d'inflation et une évolution favorable des termes de l'échange.

Les performances économiques de la CEMAC sont essentiellement liées à la découverte et la mise en exploitation de gisements de matières premières, notamment le pétrole. Nous prendrons pour exemple la croissance qu'a connue le Congo sur la décennie 1985-1994 et celle de la Guinée équatoriale depuis le démarrage de sa production de pétrole en 1997. Le secteur industriel est très faible et les économies sont peu diversifiées. Plusieurs pays de la CEMAC n'exportent quasiment que leur production pétrolière<sup>4</sup>, excepté le Cameroun, qui dispose des ressources pétrolières les plus faibles, mais représente l'économie la plus diversifiée de la région.

Une telle croissance est volatile et entièrement dépendante des variations de prix des matières premières. Elle apparaît donc fragile. Cette fragilité est amplifiée par la crise financière au niveau mondial qui constitue une menace supplémentaire, avec des risques immédiats de ralentissement de la croissance et un effondrement généralisé des cours des matières premières, notamment le pétrole.

La CEMAC vit le paradoxe d'une croissance économique forte se traduisant peu en termes de réduction de la pauvreté au regard des indicateurs sociaux. Ainsi, malgré le niveau élevé du PIB par habitant, les pays de la CEMAC affichent un Indicateur de Développement Humain (IDH) entre 0,3 et 0,6 et qui a peu évolué au cours de ces dernières décennies, à l'exception du Gabon et de la Guinée équatoriale (CEMAC, 2009, p.5).

De ce fait, la plupart des indicateurs sociaux, notamment ceux de la santé, sont alarmants. L'espérance de vie à la naissance est faible (entre 39 et 54 ans), la mortalité infantile de même que la mortalité maternelle restent élevées, la forte présence de pandémies telles que le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose est alarmante, le taux de sous-alimentation est assez élevé.

4 En 2006, le pétrole représentait 91% des exportations de la Guinée équatoriale, 84% de celle du Tchad, 83% du Gabon, 82% du Congo et 48% du Cameroun (CEMAC, 2009, p.6).



Par ailleurs, en dépit de l'atout qu'a été la hausse des matières premières, la croissance économique demeure largement insuffisante et non durable pour porter la CEMAC à l'émergence, à l'exemple des « dragons » asiatiques. Cette croissance reste largement en dessous du taux de référence de 7% communément requis pour permettre de réduire significativement la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire (ODM). Le taux d'accroissement démographique est resté élevé (situé environ à 2,8 par an) (CEMAC, n.d.) et impose par conséquent des charges lourdes de santé et d'éducation, rendant très insuffisantes les mesures de réduction de la dette, en l'absence d'une croissance forte et durable.

De plus, il faut ajouter le handicap lourd que représente la situation de l'emploi, focalisé, pour l'essentiel, sur le secteur publique et entretenu par une manne pétrolière ou issue d'autres matières premières non inscrites dans la durée. Le secteur pétrolier apparaît donc peu créateur d'emplois.

Enfin, la redistribution à travers les politiques sociales est insuffisante. Les stratégies de lutte contre la pauvreté, d'accès au système de santé, d'éducation, et d'accès aux infrastructures de base (eau, électricité, télécoms) ont beaucoup souffert du retard d'investissements causé par le manque de ressources et par le handicap pour plusieurs pays dus aux lourds remboursements de la dette. En outre, les difficultés majeures ont été créées par les conflits dans certains Etats avec une focalisation des ressources vers les dépenses en matière d'armement et de sécurité et une pause des investissements à caractère social.

Ces facteurs, aggravés par la baisse actuelle du prix du pétrole, expliquent la dynamique de remise en cause des progrès et la certitude de manquer les ODM à l'échéance fixée.

Le commerce intra-communautaire constitue une part infime du commerce total des Etats membres de la CEMAC (moins de 2%) (CEMAC, 2009, p.7). La création d'une union douanière, ayant conduit à une simplification et à un abaissement significatif des droits de douane sur les produits importés au niveau de la sous-région et à la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) (Kam Yogo, 2010), n'a pas, à ce stade, modifié la totale extraversion des économies. La part relative du commerce intra-communautaire a même diminué entre le milieu des années 1990- 2005, période de mise en place de l'union douanière. La permanence d'obstacles formels restreint la mobilité de la main d'œuvre d'un pays à l'autre et explique l'absence d'intégration du marché du travail.

## Le Processus d'Intégration Régionale en Afrique Centrale: État des Lieux et Défis

Les mouvements des capitaux entre les pays de la CEMAC sont très limités, en l'absence d'un véritable marché financier régional. En dépit de l'existence de deux bourses de valeur mobilière concurrentes dans un marché réduit, elles devraient toutefois se renforcer avec la création de nouveaux instruments financiers, l'harmonisation des réglementations bancaires ainsi qu'une internationalisation croissante des systèmes bancaires et la volatilité des capitaux.

Malgré la bonne tenue d'ensemble des principaux indicateurs de base depuis le début de la décennie 2000, il y a un vrai retard dans la convergence des économies de la CEMAC avec seulement 3 pays sur 6 qui respectent la majorité des critères de convergence, à savoir : le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale.

Dans une économie mondiale de plus en plus ouverte, la compétitivité reste le premier facteur clé de succès pour bâtir une économie de croissance forte et pérenne. Or, les économies de la CEMAC sont peu compétitives. Elles se positionnent en queue de peloton sur les principaux indices mesurant la compétitivité globale<sup>5</sup> ou la qualité de l'environnement des affaires<sup>6</sup>. Le coût des facteurs y est élevé, en particulier les coûts logistiques qui sont prohibitifs. Ces handicaps se traduisent à terme par un flux d'investissements directs étrangers faible et pour l'essentiel focalisé sur l'exploitation de quelques ressources primaires, notamment le pétrole. Il suffit de regarder le poids élevé du pétrole dans 5 des 6 Etats de la CEMAC, pour comprendre la situation caractérisée de risque de syndrome dit du « mal hollandais » au niveau des pays de la CEMAC. Pour construire la compétitivité, la réalisation d'un marché commun de la CEMAC est un premier levier permettant d'atteindre la taille critique de marché requise pour attirer des investissements dans des secteurs de diversification jusqu'alors pénalisés par des marchés nationaux trop étroits. Ainsi, la tendance actuelle à l'intégration à travers de grands ensembles au niveau mondial se justifie, non seulement comme un facteur de stabilisation, de paix et de sécurité construite en commun, mais surtout comme le moyen d'éviter la marginalisation dans une économie mondiale globalisée.

5 Voir l'indice du World Economic Forum.

6 Voir le classement Doing Business de la Banque Mondiale.

Depuis plusieurs années, la CEMAC est en proie à l'instabilité et à de nombreux conflits, aussi bien en son sein (Tchad, Centrafrique) que dans son environnement régional (Nigeria, Soudan, RDC, etc.). L'ensemble du Golfe de Guinée constitue par ailleurs un enjeu géostratégique majeur, du fait du rôle stratégique qu'il joue dans l'approvisionnement des Etats-Unis en hydrocarbures. Son caractère stratégique pour les Etats-Unis et sa relative exposition à l'insécurité, expliquent la récente mise en place dans cette zone, d'un commandement américain dédié à la sécurité et à la défense des intérêts américains.

### *Perspectives de la CEMAC*

Les activités de la CEMAC s'articulent aujourd'hui autour du Programme Economique Régional (PER) qui vise à « *faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain* » (CEMAC, 2012).

Le PER présente un agenda d'émergence (2010-2025) en trois phases quinquennales pour la réalisation de la vision 2025 de la CEMAC. La phase (2010-2015) consiste en la construction des fondements institutionnels de l'émergence, la phase (2016-2020) vise l'ancrage des piliers de la diversification économique de la Communauté et la phase (2021-2025) a pour but de consolider les phases précédentes et conduira, à terme, à la création d'un espace économique émergent au niveau de la CEMAC à l'horizon 2025.

La stratégie de financement de la mise en œuvre du PER repose sur le principe de la création d'un « Fonds Emergence CEMAC », raison pour laquelle la Conférence des Chefs d'Etat, tenue à Bangui les 16 et 17 janvier 2010, a demandé la réalisation de l'étude de faisabilité d'un tel Fonds.

Le plan opérationnel (2011-2015) du PER présente trois atouts majeurs : un cadre institutionnel clair caractérisé par la déclinaison des axes en objectifs stratégiques, en programmes puis en projets ; un plan cohérent dans lequel les projets des différents axes se renforcent les uns les autres et convergent vers un même objectif ; une approche programme permettant l'élaboration d'un budget programme pluriannuel qui facilite la recherche, la mobilisation et l'affectation des ressources aux projets déjà identifiés.

## **Le Processus d'Intégration Régionale en Afrique Centrale: État des Lieux et Défis**

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PER est constitué d'un Comité de pilotage, d'un Comité régional d'experts et de cellules nationales du PER.

Pour assurer un suivi rapproché et efficace d'une animation dynamique du Programme et assister au quotidien le Comité de Pilotage, il a été décidé de mettre en place une Cellule d'Appui à la mise en œuvre du PER. Le PER CEMAC se décline en 5 axes, 12 objectifs stratégiques, 29 programmes et 86 projets.

### ***La recherche de la fusion des deux institutions***

La coexistence de la CEEAC avec la CEMAC dans la même région et les adhésions multiples des Etats d'Afrique centrale aux CER altèrent le processus d'intégration régionale dans cette partie du continent. Pour surmonter ces obstacles et faire des CER de véritables instruments de développement, les Etats africains ont opté depuis le Traité d'Abuja en 1991 pour la rationalisation de celles-ci. Ainsi, une politique de rationalisation de CER a été initiée en Afrique centrale, autour de la CEMAC et de la CEEAC, après les Conférence des Ministres Africains de l'Intégration (COMAI) tenues successivement à Accra en 2005, ainsi qu'à Lusaka et à Ouagadougou en 2006. En 2007, les Etats d'Afrique centrale se sont prononcés à Brazzaville en faveur d'une forte rationalisation des CER dont l'objectif est « *d'aboutir à terme à une seule CER* » (BAD, 2011) dans la région.

La politique de rationalisation des CER en Afrique centrale englobe l'harmonisation des programmes et instruments d'intégration de la CEEAC et de la CEMAC.

S'agissant de l'harmonisation des schémas d'intégration de la CEEAC et de la CEMAC, une feuille de route a été établie par le Bureau d'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (CEA/BSR-AC) et le Comité de Pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale (COPIL/CER). L'harmonisation des politiques, d'activités et instruments d'intégration est orientée dans cinq axes complémentaires regroupés en 12 domaines prioritaires à court, moyen et long termes. Il s'agit en l'occurrence du commerce et de la douane, du financement, de l'intégration, de la libre circulation des personnes, de l'harmonisation des principales politiques sectorielles et de la coordination institutionnelle.

Dans le domaine du commerce et de la douane, la CEMAC et la CEEAC se sont engagées dans une unification des instruments du marché régional par l'uniformisation des règles d'origine, des certificats d'origine et autres documents d'accompagnement, des procédures d'agrément au tarif préférentiel, du droit compensatoire, du régime des marchandises en transit et des tarifs extérieurs commun. A la suite de cela, la CEMAC, la CEEAC et la CEA/BSR-AC ont signé, en avril 2005, un mémorandum d'accord de coopération visant à harmoniser les instruments de coopération commerciale de la CEEAC et de la CEMAC dans la perspective de l'édification d'un marché commun unifié en Afrique centrale. La rencontre organisée en octobre 2005, à Libreville, a permis l'identification des domaines de coopération notamment les infrastructures de transport, le développement institutionnel, le suivi du NEPAD et l'analyse de la mise en œuvre des OMD.

Plusieurs rencontres en faveur de l'adoption d'un tarif extérieur commun entre la CEEAC et la CEMAC se sont succédées. La première session du groupe ad hoc d'experts sur l'harmonisation des programmes et activités des acteurs de l'intégration régionale en Afrique centrale a été organisée les 23 et 24 janvier 2007 à Douala, avec pour objectif de rechercher le renforcement et une dynamisation des schémas de libéralisation des échanges commerciaux de la CEMAC et de la CEEAC par l'harmonisation de leurs instruments de politique commerciale. Un consensus s'est dégagé sur l'harmonisation des règles d'origine, des certificats d'origine, des procédures/dossiers d'agrément et du régime des marchandises en transit. Lors de la réunion des experts, tenue du 12-14 novembre 2007, il a été recommandé à la CEEAC et à la CEMAC « *de consolider le processus d'harmonisation engagé par la mise en œuvre effective des normes communes convenues, et une information régulière sur toutes les évolutions relatives à la gestion desdits instruments* » (BAD, 2011). Les Chefs d'Etats d'Afrique centrale, la même année, ont décidé de créer un Comité de Pilotage de la rationalisation des CER en Afrique centrale pour légitimer les initiatives déjà prises en faveur d'une synergie des schémas d'intégration des CER.

Pour ce qui est de l'harmonisation des politiques sectorielles et la fusion des mécanismes de sécurité de la CEMAC et de la CEEAC, et selon le document sur la rationalisation en Afrique centrale, cette harmonisation concerne la promotion de programmes communs ou conjoints en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, d'eau, d'infrastructures de transport, de technologies de l'information et de la communication et, le cas échéant, un

transfert systématique de compétences des Communautés économiques aux OIG spécialisées dans les domaines où celles-ci existent et sont ou peuvent être plus performantes (COMIFAC, PEAC, CICOS, OHADA).

Dans la pratique, toutes ces politiques sectorielles n'ont pas encore connu un début d'harmonisation, la priorité ayant été donnée au secteur du transport, à la sécurité alimentaire et aux mécanismes de sécurité sous régionale.

### ***Les défis du processus d'intégration en Afrique centrale***

Les projets ambitieux de développement sont importants en Afrique centrale, compte tenu du potentiel élevé qui la caractérise d'une part, et de la configuration des relations économiques d'autre part. Les défis du processus d'intégration en Afrique centrale s'articulent autour de trois axes, à savoir : les défis sécuritaires, les défis de la libre circulation des personnes et des marchandises et les défis économiques.

#### ***Les défis sécuritaires***

La paix est une condition nécessaire préalable pour un développement durable. Après avoir connu une décennie de conflits internes ou interétatiques, l'Afrique centrale a besoin d'assurer à ses populations une paix durable.

Pour y parvenir, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique (COPAX) a été créé, le 25 février 1999 à Yaoundé, par une décision des Chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique centrale. Le protocole relatif au COPAX a été adopté le 24 février 2000 à Malabo. Ce protocole définit le COPAX comme « *l'Organe de concertation politique et militaire des Etats membres de la CEEAC en matière de promotion, de maintien de consolidation de la paix et de la sécurité* ». En même temps que le protocole relatif au COPAX, les Etats membres de la CEEAC ont également adopté en février 2000 un pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la Communauté. Lors de la 10e Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC réunie à Malabo, le 17 juin 2002, les règlements relatifs au COPAX, à la Commission de Défense et de Sécurité (CDS), à la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMUC) et au

Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC)<sup>7</sup> ont été adoptés. Le protocole pour la création du COPAX est entré en vigueur en janvier 2004.

Au niveau de la CEMAC, un pacte de non-agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les Etats membres a été conclu en février 2005. Il est assorti d'un accord d'extradition entre les Etats membres. La Force multinationale de la CEMAC en RCA (FOMUC) a sécurisé les élections et, depuis 2005 jusqu'au passage de la responsabilité à la CEEAC, a appuyé les efforts de rétablissement de la sécurité sur l'ensemble du territoire centrafricain.

Avec le développement du terrorisme, en particulier la menace de la secte Boko Haram, l'activation des mécanismes appropriés de la CEEAC s'est opérée, notamment le Pacte d'Assistance Mutuelle entre les Etats de la CEEAC et les dispositions du Protocole relatif au COPAX, en vue de mettre en place une stratégie sous-régionale pour prêter main forte au Cameroun et au Tchad dans leur lutte contre la secte. Ainsi, les Chefs d'Etat d'Afrique ont adopté une stratégie commune afin de lutter contre le groupe islamiste Boko Haram et de le mettre hors d'état de nuire<sup>8</sup>. Les dix pays membres de la Communauté ont pris à Yaoundé des mesures concrètes de soutien aux pays touchés par les effets du terrorisme en attendant la mise sur pied de la Force Mixte Multinationale de 8700 hommes qui a déjà reçu l'accord de l' Union Africaine et qui est en attente de l'autorisation du Conseil de Sécurité de l'ONU. Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de la mobilisation financière de 50 milliards de FCFA. Ces ressources financières permettront de soutenir le Cameroun et le Tchad qui ont déjà engagé plus de 6000 hommes chacun sur le terrain. Cette solidarité financière des autres Etats membres non touchés encore par les conflits répond au protocole relatif au COPAX et au Pacte d'Assistance Mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC.

### ***Les défis de la libre circulation***

La libre circulation des personnes est indissociable du projet originel de créer un marché intérieur unifié. En zone CEMAC, la libre circulation des personnes

7 Voir, entre autres, la Décision n° 07/CEEAC/CCEF/X/02, adoptant le règlement intérieur du Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique centrale (MARAC).

8 Voir la Déclaration de Yaoundé.

est effective entre le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine et le Tchad. Le Gabon et la Guinée équatoriale l'ayant restreinte pour des raisons de sécurité. Les Chefs d'Etat de la CEMAC ont pris, en 2005, un acte garantissant la libre circulation à l'intérieur de la Communauté pour des séjours de moins de trois mois (CEMAC, 2005). Cet acte est d'application immédiate dans les pays qui la pratiquaient déjà, et progressive dans les deux autres. Pour cela, est recommandée la mise en œuvre d'une feuille de route comprenant treize mesures<sup>9</sup>. Certaines mesures de cette feuille de route ont connu un début d'exécution. Le comité chargé de veiller à l'exécution des décisions communautaires en la matière a été créé en 2007 et est fonctionnel (CEMAC, 2007). Une mesure transitoire est adoptée en 2008, autorisant la libre circulation pour un séjour n'excédant pas 90 jours à une catégorie de personnes (CEMAC, 2008). Il s'agit des membres du gouvernement et assimilés, des parlementaires, des fonctionnaires nationaux et régionaux, des enseignants et chercheurs, des étudiants régulièrement inscrits ou préinscrits dans les établissements agréés, des membres de professions libérales reconnues par leurs ordres nationaux respectifs, des chefs et personnels d'encadrement dûment mandatés des entreprises, des membres des organisations patronales, communautaires et nationales, des investisseurs. Ces catégories de personnes doivent disposer d'un passeport national en cours de validité.<sup>10</sup>

Le passeport communautaire (passeport CEMAC) a été institué en 2000 et devrait concourir à faciliter la libre circulation. Il confère à son titulaire le droit de circuler librement et sans visas dans la Communauté. Le passeport CEMAC n'est pas encore en circulation, ses spécificités ont été définies et envoyées aux Etats pour validation. Seul le Cameroun l'a validé. A ce jour, le Cameroun et la République Centrafricaine délivrent des passeports nationaux portant les mentions de la CEMAC.

9 Il s'agit, entre autres, de la mise en place d'un comité chargé de veiller à l'exécution des dispositions communautaires en la matière, le renforcement de la coopération policière, douanière et environnementale, la mise en place d'un centre de collecte de données aux frontières et consultables en temps réel, l'effectivité de la libre circulation des personnes relevant de certaines catégories socioprofessionnelles, l'adoption d'une politique commune en matière de migration, le renforcement des modalités de contrôle aux frontières extérieures.

10 Cette disposition n'est effective que dans les quatre pays pratiquant déjà la libre circulation des personnes et n'est applicable qu'à leurs ressortissants.



Lors du 12e sommet de la CEMAC qui s'est tenu du 6 au 7 mai 2015 à Libreville, les Chefs d'Etat ont pris une décision importante qui vient renforcer l'effectivité de la libre circulation des personnes sur l'ensemble du territoire de la Communauté. *« A cet effet, les ressortissants des pays de la CEMAC sont autorisés à circuler sans visas, à l'intérieur du territoire communautaire, munis soit de la carte d'identité biométrique, soit du passeport biométrique, soit du passeport CEMAC biométrique homologué »* (CEMAC, 2015a).

En ce qui concerne la CEEAC, la libre circulation des personnes n'a pas encore été instituée sur son territoire.

La construction d'une communauté suppose une communion entre les peuples, une reconnaissance mutuelle en tant que citoyens d'une même nation, d'une même communauté.

### ***Les défis économiques***

En principe, la zone de libre échange est lancée en zone CEMAC avec l'entrée en vigueur d'un tarif préférentiel à taux zéro sur les échanges intra-communautaires en 1998. Cependant demeure le problème de la libre circulation des biens, qui est exacerbé par l'absence de la libre pratique, c'est-à-dire, la libre circulation des marchandises une fois qu'elles ont été officiellement introduites au sein de la Communauté. Il existe des dispositions communautaires en vigueur en matière de transit mais leur application reste problématique. Le code des douanes de la CEMAC prévoit que les marchandises en transit bénéficient de la suspension des droits, taxes, prohibitions et autres mesures économiques, fiscales ou douanières applicables (CEMAC, 2015b, Article 156) . Ces marchandises doivent faire l'objet d'une déclaration et être couvertes par une garantie de caution valable dans tous les Etats.

Les échanges commerciaux sont entravés par la taxation excessive et la contrebande qui en résulte. Ainsi, les marchandises échangées au sein de la CEMAC sont taxées à chaque passage de frontière, à chaque poste de douane. Les régimes de transit fonctionnent difficilement et ne sont pas accessibles à tous. Par conséquent une très grande partie du commerce intra-communautaire entre dans les Etats de manière informelle ou frauduleuse.

## Le Processus d'Intégration Régionale en Afrique Centrale: État des Lieux et Défis

Dans le cadre du programme régional de réforme de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC), une procédure de transit a été adoptée le 22 novembre 1991 à Libreville, dénommée « *Transit inter-Etats des pays d'Afrique centrale* » (TIPAC)<sup>11</sup>. Dans cette procédure, les Etats s'engagent à renoncer à soumettre l'opération de transit à des autorisations particulières, à accélérer le passage des marchandises dans les ports et postes-frontières, à modérer les contrôles routiers, et à définir clairement les règles de garantie. Les transporteurs, quant à eux, s'engagent à respecter les conditions de transit telles que définies dans le code de douane de la CEMAC. Le carnet TIPAC devrait constituer la preuve documentaire pour les marchandises en transit. Un réseau de télécommunication devrait être connecté aux bureaux des douanes et permettre aux douaniers de suivre l'acheminement des marchandises. Le système TIPAC n'a jamais été appliqué.

Pour réduire tous ces obstacles et faciliter le transit, un projet d'interconnexion des services de douanes a été lancé en 2009, comme volet prioritaire du Programme de Facilitation et de Sécurisation du Transit en Afrique Centrale (FASTRAC). Ce projet a pour objectif d'opérer une interconnexion des systèmes douaniers à trois niveaux : relier entre eux les services de douanes des Etats membres, établir un lien entre la Commission de la CEMAC et les services de douanes des Etats membres, ainsi que l'Ecole inter-Etats des douanes (EIED). Pour la phase pilote du projet, des itinéraires de transit le long des corridors Cameroun-Centrafrrique et Cameroun-Tchad ont été choisis.

Afin de freiner la prolifération des postes de contrôle routier de marchandises, et faciliter le transit, un Comité de gestion des corridors transfrontaliers interétatiques a été créé en 2006, avec pour mission « *d'encourager la réduction des coûts associés au transport du fret et la mise en œuvre des meilleures procédures de transit douanier* ». Ce comité est composé de membres représentants nationaux des transporteurs routiers et des douanes, ainsi que des organisations professionnelles des transporteurs routiers et des transitaires. Ce comité n'est pas complètement fonctionnel.

Pour ce qui est de l'Union douanière, le tarif extérieur commun (TEC) est adopté depuis 2000, mais il est assorti de nombreuses exceptions que les pays

<sup>11</sup> Le TIPAC est comme un cadre d'entente entre les autorités douanières nationales, et les transporteurs impliqués dans les opérations de transit.

se sont octroyées de manière unilatérale. Les barrières non-tarifaires ne sont pas harmonisées.

S'agissant des investissements dans la CEMAC, la charte des investissements de la CEMAC (CEMAC, 1999) a été adoptée en 1999. Elle réaffirme l'engagement des Etats à créer un environnement propice au développement des entreprises à travers la mise en œuvre d'une réglementation de la concurrence, la protection de la propriété intellectuelle et le développement des services d'appui au renforcement de la productivité et de la compétitivité. Les Etats se sont également engagés à accorder à l'investissement étranger le même traitement qu'à l'investissement national. Ils y rappellent leur adhésion au Traité de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), s'engagent à adapter leur droit national et politique judiciaire à ses règles et dispositions, et garantissent l'application des procédures et arrêts émis par ses instances judiciaires. Les pays de la CEMAC sont signataires du traité instituant la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale, ils garantissent l'application équitable et transparente du droit du travail et de la sécurité sociale conformément à ce traité.

Par ailleurs, tous les pays de la CEMAC ont adhéré aux principaux dispositifs internationaux de garantie des investissements. Ils sont donc membres de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), de la Banque mondiale. Ils sont tous signataires de la Convention du CIRDI (Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements), à l'exception de la Guinée équatoriale.

S'agissant de la CEEAC, elle a lancé une zone de libre échange en 2004, mais le lancement de son union douanière prévu en 2008 a été reporté et était censé démarrer en 2012.

Sur le plan commercial, les négociations entre la CEMAC et l'Union européenne pour la conclusion d'un Accord de partenariat économique (APE) sont dans l'impasse. En réponse à ce problème, le Cameroun a signé tout seul un accord de libre-échange avec l'Union européenne, suscitant ainsi des critiques de la part des autres membres de la CEMAC.

### *Conclusion*

En somme, l'état de l'intégration en Afrique centrale est variable selon la Communauté et les domaines. Au niveau de l'intégration politique, des efforts notables sont menés par la CEEAC dans la construction de l'architecture continentale de paix et de sécurité dont elle est l'organisation de référence pour l'Afrique centrale. Pour ce qui est de la CEMAC, elle poursuit le processus de construction de son marché commun à partir des acquis, notamment son union douanière et sa monnaie commune. Cependant, l'application des dispositions communautaires, de manière générale, par les Etats membres est imparfaite et différente selon les pays. Au niveau sectoriel, des politiques communes et des plans sont élaborés ou en cours d'élaboration.

Au niveau du processus de rationalisation des communautés économiques régionales, le processus d'harmonisation des politiques, programmes, et instruments d'intégration de la CEEAC et de la CEMAC n'est pas à la hauteur des attentes, plusieurs projets demeurent en cours sans respect des calendriers. La deuxième phase de la politique de rationalisation des deux communautés économiques régionales en Afrique centrale, relative au rapprochement des cadres institutionnels pour aboutir à une seule communauté, n'a pas encore été envisagée.

## Bibliographie

BAD, 2011. *Document de Stratégie d'intégration Régionale (DSIR) 2011-2015*, février 2011.

BAD et PNUD, 2014. *Perspectives économiques en Afrique : Afrique centrale*. Disponible en ligne : <[www.africaneconomicoutlook.org](http://www.africaneconomicoutlook.org)> [Consulté le 23 mai 2016].

Banque Mondiale, 2006. *World Development Indicators, 2006*. CEA-BSR/AC.

CEEAC, 2007. *Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025*. s.l.

CEEAC, 1983. *Traité instituant la CEEAC*. s.l.

CEEAC, n.d. Site officiel de la Communauté. Disponible en ligne : <<http://www.ceeac-eccas.org/index.php/fr/a-propos-de-la-ceeac>> [Consulté le 23 mai 2016].

CEMAC, 2015a. *Communiqué final du sommet de la CEMAC à Libreville*, 6 mai 2015. s.l.

CEMAC, 2015b. *CEMAC-Codes des Douanes*. s.l.

CEMAC, 2012. *Programme Économique Régional, Plan opérationnel 2011-2015*. Disponible en ligne : <<http://www.cemac.int/per/programme-%C3%A9conomique-r%C3%A9gional>> [Consulté le 23 mai 2016].

CEMAC, 2009. *CEMAC 2025 : Vers une économie régionale intégrée et émergente. Programme Economique Régional 2010-2015, Vol.1, Rapport final*.

CEMAC, 2008. *Décision n°02/08-UEAC-CM-17 du 20 juin 2008 portant la liste des personnes admises à titre transitoire à circuler sans visas en zone CEMAC*. s.l.

CEMAC, 2007. *Décision n°99/07-UEAC-070 U+042-CM-16 du 18 décembre 2007 portant création d'un comité de suivi et d'évaluation dans le cadre de la libre circulation en zone CEMAC*. s.l.

CEMAC, 2005. *Acte additionnel n°08/CEMAC-CCE-05 du 29 juin 2005 relatif à la libre circulation des personnes en zone CEMAC*. s.l.

## Le Processus d'Intégration Régionale en Afrique Centrale: État des Lieux et Défis

CEMAC, 1999. *Règlement n° 17/99 /CEMAC 020 CM 03*, 17 décembre 1999. s.l.

CEMAC. Site officiel de la Commission. Disponible en ligne : <<http://www.cemac.int/organes-cemac>> [Consulté le 23 mai 2016].

Commission Économique pour l'Afrique, 2012. *Etat de l'intégration régionale en Afrique : vers une zone de libre-échange continentale*, Rapport 2012.

Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), n.d. Site officiel de la Commission. Disponible en ligne : <<http://www.cicos.int/la-cicos/mandat/>> [Consulté le 23 mai 2016].

Crawford, J.A., Fiorentino, R. et Toqueboeuf, C., 2009. The Landscape of Regional Trade Agreements and the WTO Surveillance. Dans : R. Baldwin et P. Low, éd. *Multilateralizing Regionalism: Challenges for the Global Trading System*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 1-29.

Gnanguenon, A., 2010. *Le rôle des Communautés régionales dans la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité*. Délégation aux Affaires Stratégiques, Sous-direction Politique et Perspective de Défense, Paris.

Kam Yogo, E, 2011. *Rapport de l'étude sur l'état des lieux du processus d'élaboration des directives et décisions de la COMIFAC et de leur mise en œuvre par les Etats membres*, Yaoundé, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)/ Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

Kam Yogo, E., 2010. Le droit douanier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à l'épreuve des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce. *Revue québécoise de droit international (RQDI)*, 27.

Mashayekhi, M. et Ito, T., n.d. *Multilatéralisme et Régionalisme : la nouvelle interface*, New-York et Genève : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pp.1-10.

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), 2013. *Bilan de l'intégration régionale en Afrique*. XXIème Assemblée Régionale, 09-11 mai 2013.

Organisation de l'Unité Africaine (OUA), 2000, *Acte constitutif de l'Union Africaine*, Lomé, Togo.

**L'Institut de l'Afrique de l'Ouest (IAO)** est un centre de recherche offrant la recherche, le développement des compétences et le dialogue social sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'IAO est promu par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'ECOBANK et le Gouvernement du Cap-Vert. L'IAO est basé à Praia, Cap-Vert.

**Le Centre de la Recherche sur l'Intégration Européenne (ZEI)** est un institut pour la recherche interdisciplinaire et de la formation avancée à l'Université de Bonn.

Les papiers IAO-ZEI sont publiés dans le cadre de la coopération de recherche, que les deux instituts conduisent sur « l'intégration régionale durable en Afrique de l'Ouest et l'Europe » dans les années 2013-2016. La coopération vise à stimuler la discussion sur les processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en Europe dans une perspective comparative. En outre le projet est basé sur le développement des relations euro-Afrique de l'Ouest dans le secteur politique et économique. Les documents expriment l'opinion personnelle des auteurs.

### **Papiers IAO-ZEI**

**No. 15 2014**

Beejaye Kokil: Cross-country Data Analysis of Services Trade – Data Availability and Harmonization in West Africa. Praia/Bonn 2014.

**No. 16 2014**

Felix Fofana N'Zué: Formulating a Regional Policy for Energy and Technology / Innovation: What Role for Taxation? Praia/Bonn 2014.

**No. 17 2014**

Ablam Benjamin Akoutou, Rike Sohn, Matthias Vogl, Daniel Yeboah (eds.): Comprendre l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest – Une analyse multithématique et comparative. Praia/Bonn 2014 (également disponible en anglais et en portugais).

## Papiers IAO-ZEI

### **No. 18 2014**

Céline Bas: Aspects fiscaux de la formulation de la politique énergétique européenne. Praia/Bonn 2013.

### **No. 19 2014**

Quentin de Roquefeuil: EPA negotiations are (almost, finally) over. What next?. Praia/Bonn 2015.

### **No. 20 2015**

Sally Brammer/Maria de Fátima Fortes: Master in African Regional Integration. Praia/Bonn 2014.

### **No. 21 2015**

Ludger Kühnhardt: World War I: Lessons Learned and Lessons Threatened. Praia/Bonn 2014. Praia/Bonn 2015.

### **No. 22 2015**

Manuel Guilherme Júnior: Comparison of Regional Economic Communities in Africa – The Case of SADC. Praia/Bonn 2015.

### **No. 23 2015**

Ablam Benjamin Akoutou, Rike Sohn, Matthias Vogl, Daniel Yeboah (eds.): Migration et société civile comme moteurs de développement - une perspective régionale. Praia/Bonn 2015 (également disponible en anglais et en portugais).

### **No. 24 2015**

Ludger Kühnhardt/Djénéba Traoré (eds.): Brainstorming for a Pan-African Network in Regional Integration Studies. Praia/Bonn 2015.

### **No. 25 2015**

Charles Edward Minega/Djénéba Traoré: Higher Education and Research Policy for Regional Integration in West Africa and Beyond. Praia/Bonn 2015.

### **No. 26 2016**

René N'Guettia Kouassi: Plus de 50 Ans d'Intégration Africaine : Quel Bilan ?/ More than 50 Years of African Integration: The State of Play. Praia/Bonn 2016.





West Africa Institute

Avenida da Liberdade e Democracia,  
Nº 9 – 5º andar Praia  
Achada Santo António

BP 396- A  
Cabo Verde

Phone: +238-(0)262-40-58  
[www.westafricainstitute.org](http://www.westafricainstitute.org)



Rheinische  
Friedrich-Wilhelms-  
Universität Bonn



Center for European  
Integration Studies

Walter Flex-Straße 3  
53113 Bonn

Phone: +49-(0)228-73-1810  
[www.zei.uni-bonn.de](http://www.zei.uni-bonn.de)

**ISBN 978-3-941928-70-1**